

Charte d'utilisation de l'IA générative pour la rédaction des rapports, thèses d'exercice et mémoires d'étude

Faculté de Santé – Université d'Angers

Préambule

Rédiger soi-même des articles, rapports, mémoires et thèses développe les capacités de raisonnement intellectuel et scientifique, de démonstration et d'argumentation, essentielles aux métiers de santé, et reste une compétence à cultiver pour les futurs professionnels de santé en formation.

L'essor de l'intelligence artificielle générative offre des opportunités nouvelles en matière de rédaction, de synthèse et d'analyse des données scientifiques. Toutefois, son usage doit être encadré afin de garantir l'intégrité scientifique, la traçabilité des sources et le développement des compétences critiques des étudiants. Cette charte définit les principes d'un usage responsable de l'IA générative dans le cadre des travaux de fin d'études à la Faculté de Santé d'Angers.

Elle s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'évolution des pratiques académiques à l'ère numérique. L'usage de l'IA soulève des questions éthiques, écologiques et culturelles : la nécessité de respecter le secret professionnel, même face à des outils apparemment neutres ; le coût environnemental non négligeable de chaque requête IA, bien supérieur à celui d'une recherche manuelle ; et les limites des modèles d'IA, souvent entraînés sur des données issues de contextes spécifiques, qui peuvent refléter des biais dans les priorités de santé ou les perspectives scientifiques.

1. Principes généraux

1.1. Usage complémentaire et non substitutif

L'IA générative peut être utilisée comme un outil d'aide à la rédaction, à la reformulation, à la structuration ou à la synthèse d'informations. Cependant, elle ne doit en aucun cas se substituer à l'analyse critique et à la réflexion personnelle de l'étudiant.

1.2. Respect des exigences académiques et scientifiques

Les travaux soumis doivent respecter les standards de rigueur scientifique, d'éthique et d'originalité exigés par la faculté. Toute utilisation d'outils d'IA ne doit pas compromettre ces exigences.

1.3. Transparence et traçabilité

L'utilisation de l'IA générative doit être mentionnée dans le document final (dans une section dédiée, en annexe ou en introduction), avec une explication de son usage précis.

2. Usages autorisés

L'IA générative peut être utilisée dans les cas suivants :

- Aide à la structuration : Élaboration de plans détaillés, suggestions d'organisation des idées.
- Aide à la rédaction : Reformulation de phrases, amélioration du style rédactionnel sans altérer le fond du propos.
- Synthèse d'informations : Résumé d'articles scientifiques, extraction d'idées principales (en veillant à toujours vérifier les sources).
- Aide à la relecture et correction : Vérification de la grammaire et de l'orthographe.
- Aide à la traduction : du Français vers une autre langue ou d'une autre langue vers le Français.
- Assistance à la génération et à la relecture de code informatique.
- Aide au choix et accompagnement dans l'utilisation de tests statistiques.

3. Précautions particulières

Toute implémentation de données de santé (même anonymisée) sur une plateforme non sécurisée est proscrite.

Une vigilance particulière doit être portée sur la perte potentielle de propriété intellectuelle des données implémentées sur certaines plateformes d'IA.

4. Usages interdits

L'IA générative ne doit pas être utilisée dans les cas suivants :

✗ Fabrication ou altération de données : Toute donnée clinique, statistique ou scientifique générée artificiellement sans base factuelle est strictement interdite.

✗ Plagiat et non-attribution des sources : L'étudiant doit vérifier l'authenticité et la traçabilité des informations fournies par l'IA et ne pas se contenter de copier du contenu généré sans validation.

✗ Remplacement de la réflexion critique : L'IA ne peut pas être utilisée pour produire problématique des rapports, mémoires et thèses, ni des analyses, interprétations ou conclusions sans validation personnelle.

✗ Utilisation non signalée : Toute contribution de l'IA doit être mentionnée et expliquée dans le travail final.

5. Responsabilités de l'étudiant et du directeur de rapport/mémoire/thèse

5.1. Responsabilités de l'étudiant

- L'étudiant est responsable de la vérification de l'exactitude des informations issues de l'IA.
- Il doit citer correctement les sources utilisées pour toute information obtenue via des outils d'IA générative.
- Il doit mentionner l'usage de l'IA dans une section dédiée du document.

Avant tout usage de l'IA générative, l'étudiant doit se rapprocher de son directeur de mémoire ou de thèse afin de clarifier les modalités d'utilisation autorisées ou attendues dans le cadre spécifique de son travail. Cette concertation préalable permet d'assurer une cohérence avec les exigences méthodologiques et scientifiques du projet, et de prévenir tout usage inapproprié. L'accord explicite de l'encadrant doit guider l'étudiant dans l'intégration éventuelle de l'IA dans son processus de travail.

5.2. Responsabilités du directeur de rapport, mémoire ou thèse

- Sensibiliser les étudiants aux bonnes pratiques et aux limites des outils d'IA.
- Encourager une utilisation responsable et critique de l'IA.
- Veiller à l'intégrité scientifique du travail final soumis.

6. Modalités de contrôle et sanctions

- Détection et évaluation : Les travaux pourront être soumis à des outils de détection du plagiat et à une analyse approfondie en cas de doute sur leur originalité.
- Sanctions en cas de non-respect : Toute utilisation frauduleuse de l'IA (plagiat, falsification de données, absence de mention de l'usage de l'IA) pourra entraîner :
 - Un refus du rapport, du mémoire ou de la thèse.
 - Une convocation devant une commission disciplinaire.
 - Des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion en cas de fraude avérée.

7. Conclusion

L'IA générative constitue un outil puissant qui, utilisé avec discernement, peut enrichir la qualité des travaux de recherche et améliorer les compétences rédactionnelles des étudiants. Cependant, elle ne doit en aucun cas remplacer la réflexion personnelle, la rigueur scientifique et le travail critique qui sont au cœur de la formation médicale. Cette charte a pour objectif d'encourager une utilisation éthique et responsable de ces technologies, dans le respect des principes académiques et professionnels.

Adoptée par la Faculté de Santé de l'Université d'Angers, le 29/04/2025.

Le Doyen, Professeur Cédric ANNWEILER

